

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 77 (1932)  
**Heft:** 10

**Artikel:** Le réarmement de notre artillerie  
**Autor:** Anderegg  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-341469>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le réarmement de notre artillerie.

## I. PROGRAMME ET SYSTÈME D'ARTILLERIE.

La question du réarmement de notre artillerie qui, ces derniers temps, fait couler passablement d'encre, sans doute parce qu'elle est un des corollaires de la réorganisation de l'armée, discutée cet hiver dans diverses sections de la Société suisse des officiers, figure depuis assez longtemps dans le programme de rédaction de la *Revue Militaire Suisse*. L'excellent article du major de Montmollin<sup>1</sup> qui a, sur les autres articles traitant le même sujet parus ces derniers temps<sup>2</sup>, le grand mérite de tenir compte des réalités, a exposé les principes généraux qui doivent être à la base de tout réarmement de notre artillerie. Au cours de l'année 1929, la *R. M. S.* a publié plusieurs articles sur l'artillerie, articles d'une portée plus générale, et a soumis à ses lecteurs deux programmes : l'un<sup>3</sup>, répondant à l'opinion que l'artillerie est une arme auxiliaire — auxiliaire indispensable — de l'infanterie et qui, tout en étant un programme de nation très à son aise, vise à l'économie ; l'autre<sup>4</sup>, se basant sur l'emploi du canon pendant la guerre européenne et voulant faire de l'artillerie la seconde arme principale, « celle qui conquiert ».

Il nous paraît intéressant de voir ce que pourrait être un programme d'artillerie pouvant s'adapter à notre armée et qui, tout en tenant compte de nos faibles moyens financiers et industriels ainsi que de nos effectifs très limités, tâcherait cependant de procurer à notre infanterie tout l'appui nécessaire, à l'exclusion de tout superflu.

Et tout d'abord, un programme est-il vraiment nécessaire ? Oui, si nous ne voulons pas voir se renouveler des erreurs

<sup>1</sup> *R. M. S.*, avril 1932.

<sup>2</sup> *Allg. Schweiz. Militärzeit*. Novembre 1931 et mars 1932.

<sup>3</sup> *R. M. S.*, mai 1929.

<sup>4</sup> *R. M. S.*, novembre 1929.

semblables à celle que fut l'acquisition des obusiers de 12 cm., résultat inévitable mais malheureux d'indécisions et de compromis dus à l'absence d'un programme suffisamment étendu. Il est assez singulier de devoir constater que les matériels d'artillerie dont l'acquisition est la plus récente ne sont, actuellement, plus à même de remplir intégralement les tâches qui leur incombent, tandis que d'autres matériels beaucoup plus âgés peuvent encore suffire, dans une mesure satisfaisante, à l'accomplissement de leur mission. Dans la première catégorie, nous devons ranger les obusiers de 12 cm. dont nous venons de parler, les obusiers de 15 cm., achetés pendant la guerre, donc dans des circonstances extraordinaires qui excluaient plus ou moins l'établissement d'un programme, enfin, le canon de montagne qui, ayant atteint l'âge déjà très respectable de 25 ans, est parfaitement insuffisant, tandis que son frère aîné, le canon de campagne de 7,5 cm. est encore à la hauteur de la plupart de ses tâches. Dans la seconde catégorie rentrent le canon de 7,5 cm., vieux de près de 30 ans, et le canon de 12 cm. qui, après 50 années de service, est toujours sur la brèche. Il en est des matériels d'artillerie comme de toutes les machines ; les constructions modernes, calculées exactement pour l'emploi auquel elles sont destinées, ne supportent qu'une surcharge très minime et sont d'un emploi très spécialisé, tandis que les anciennes constructions, calculées plus grossièrement (les prix de revient ne jouaient pas alors le rôle prépondérant que la concurrence acharnée leur fait jouer aujourd'hui), supportent des surcharges très fortes et sont d'un emploi plus universel.

Avons-nous un programme ? Des officiers qui, de par leurs fonctions ou leur situation militaire, devraient connaître ce programme, prétendent que oui. A considérer les résultats obtenus depuis la guerre, on serait en droit d'en douter. Peu après la fin de la dernière guerre, on a fait des essais avec un canon de campagne Skoda de 84 mm. ; il y a quelques années, on a retourné cette pièce à la fabrique et on a passé à d'autres essais. Il est pourtant assez naturel que, pour construire un canon répondant aux expériences d'une guerre, il faille, comme pour écrire l'histoire de cette guerre, un recul suffisant. Nous

connaissions tous les difficultés rencontrées pour discerner, dans les questions tactiques, ce qui convient à la guerre de mouvement de ce qui est héritage de la stabilisation ; il n'en va pas autrement pour les matériels d'artillerie dont la mise au point demande un travail laborieux et patient d'adaptation. Puis on a envisagé l'acquisition d'un obusier Schneider, ensuite celle d'un autre canon et, enfin, on a abouti à l'achat de deux canons de montagne<sup>1</sup>. Ce programme, si programme il y a, se distingue beaucoup plus par sa variété que par son unité et son esprit de suite<sup>2</sup>.

On parle de système et de programme d'artillerie. Il faut établir une distinction entre ces deux termes qui désignent deux choses très différentes.

Dans un *système* d'artillerie, tous les matériels qui le composent présentent les mêmes caractéristiques, c'est-à-dire des dispositifs semblables, tels que mécanismes de culasse, obturation, suspension, freins, récupérateur, système de pointage, etc. Les avantages d'un système d'artillerie sont de natures diverses : l'instruction du service à la pièce est plus facile, lors d'une mobilisation les réservistes se remettent plus rapidement à leur travail, les servants peuvent être facilement transférés d'une catégorie d'artillerie dans une autre. L'entretien des matériels offre beaucoup de similitude. Enfin, le constructeur peut, pour projeter d'autres matériels, facilement procéder par interpolation entre les matériels existants, ce qui, surtout en temps de guerre, épargne du temps et des frais d'essais, car les matériels nouveaux peuvent utiliser des dispositifs déjà éprouvés dans la pratique.

Un *programme* d'artillerie est constitué par l'ensemble des matériels d'artillerie que l'on estime nécessaires à une artillerie et que cette dernière doit posséder à un moment donné. Ce programme doit s'étendre sur un certain nombre d'années ;

<sup>1</sup> Comme si le plus pressant était de doter notre armée d'un genre d'artillerie très secondaire dont on doit se demander s'il est absolument nécessaire. Selon la mode très en vogue en Suisse, plus le problème principal est ardu, plus on s'occupe tout d'abord des questions de détail.

<sup>2</sup> Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici le souvenir du colonel Dietler dont la ténacité et l'énergie déployées pour faire exécuter le programme de construction qu'il avait établi pour les fortifications de Saint-Maurice étaient devenues proverbiales.

il ne sera pas nécessairement exécuté jusqu'au bout et doit être suffisamment souple pour pouvoir subir des adaptations ou des corrections de détails, selon les circonstances et les progrès de la technique ; les acquisitions se feront avantageusement par étapes. Un programme pourra, mais cela ne sera pas nécessaire et ne sera pas souvent le cas, se rapporter à un système, mais un système ne sera jamais un programme. Enfin, un programme d'artillerie ne doit pas être un document secret, il doit avoir l'approbation et la confiance de la majorité des intéressés ; il ne faut pas qu'il puisse être discuté au moment où les crédits nécessaires seront demandés, car s'il n'y a pas unanimité des milieux intéressés, aucun parlement n'accordera les crédits.

## II. LES MISSIONS DE L'ARTILLERIE.

Avant 1914, on admettait généralement que l'artillerie avait deux tâches essentielles : la destruction de l'infanterie ennemie et la destruction de l'artillerie ennemie, et l'on distinguait : les batteries d'infanterie et les batteries d'artillerie.

On constata bientôt l'inutilité pratique de cette distinction et l'on répartit l'artillerie d'une unité mixte en deux groupements : l'artillerie de première main, destinée à soutenir l'infanterie et pouvant être amenée à tirer aussi bien sur l'artillerie que sur l'infanterie, et l'artillerie de seconde main, destinée à conserver à la première sa liberté d'action et à parer à l'imprévu ; les batteries de ce second groupement pouvaient être appelées à tirer non seulement sur l'artillerie adverse, mais encore sur l'infanterie ennemie.

Pendant la guerre stabilisée, à force de vouloir remplacer les combattants de l'infanterie par des projectiles d'artillerie, on en est arrivé à attribuer à l'artillerie des tâches incomptant naturellement aux armes de l'infanterie, par exemple les tirs de barrage et d'arrêt pour lesquels le canon est d'un rendement des plus médiocres, tandis que la mitrailleuse peut y donner son plein rendement, la destruction des réseaux de fil de fer barbelé que le lance-mines effectue à bien meilleur compte. Il en est résulté une surestimation des possibilités de l'artil-

lerie, puis une exagération de ses missions et, en fin de compte, une débauche de projectiles d'artillerie qui ont fouillé le terrain de fond en comble et l'ont rendu à son état chaotique primitif.

A la fin de la guerre, on s'est rendu compte de l'inutilité de la recherche des effets matériels et on a voulu atteindre l'ennemi dans son moral. Mais la terminologie de tous les tirs inventés pendant la période de stabilisation est restée, ainsi que l'amour du schéma et de la paperasserie (plans de feux dans toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, œufs de Pâques, etc.) et, pendant longtemps, ce malheureux héritage a concentré sur lui toute l'intelligence et les convoitises de nos artilleurs. Heureusement que depuis quelques années, aussi bien dans les armées étrangères que chez nous, on réagit contre ces idées.

Après comme avant la Grande Guerre, l'artillerie n'a qu'une seule mission générale : l'appui de l'infanterie ; elle doit s'y consacrer tout entière, quel que soit son calibre ; l'action de l'artillerie ne peut se concevoir en dehors du cadre de l'action de l'infanterie. Cette mission générale fait de l'artillerie l'auxiliaire indispensable de l'infanterie. Vouloir faire de l'artillerie la seconde arme principale revient à prétendre que l'artillerie peut agir indépendamment et hors du cadre de l'infanterie, ce qui est un non-sens.

L'artillerie apporte à l'infanterie une aide directe et une aide indirecte, suivant que l'artillerie agit sur les obstacles ou les sources de feux qui gênent ou arrêtent l'avance de son infanterie (infanterie en action, artillerie appuyant immédiatement cette infanterie, chars de combat, avions de combat), ou que son action se porte sur les troupes ou sources de feux menaçant la liberté d'action de cette première artillerie ou celle du commandant (artillerie de contre-batterie, d'action lointaine, réserves, voies de communication).

L'aide directe implique l'idée d'une décentralisation, le plus généralement temporaire, de l'artillerie chargée de cette mission ; elle comprend principalement les tâches que l'on a coutume de désigner par les termes d'accompagnement immédiat et d'appui direct. L'aide indirecte implique au contraire l'idée de la centralisation de l'artillerie et comprend

les tâches appelées couramment d'action d'ensemble, d'action lointaine, de défense anti-aérienne et de renforcement.

L'accomplissement des missions de l'artillerie impliquant une répartition des batteries entre les différents corps de troupes, on s'est mis à désigner les groupements d'artillerie non plus par leur tâche, mais par le genre de corps de troupes auquel ils sont attribués. Un parallèle entre ces deux désignations nous donne :

artillerie d'accompagnement	artillerie de bataillon
artillerie d'appui direct	artillerie de régiment
artillerie d'action d'ensemble	artillerie de division <sup>1</sup>
artillerie d'action lointaine	artillerie de corps d'armée et d'armée
artillerie de renforcement	artillerie d'armée
artillerie anti-aérienne	artillerie d'armée et défense contre avions.

Pour plus de clarté, nous nous en tiendrons à ces termes, purement conventionnels.

### III. LES MATERIELS D'ARTILLERIE NECESSAIRES POUR ACCOMPLIR CES MISSIONS.

Toute mission d'artillerie bien déterminée exige, pour son accomplissement, un matériel étudié spécialement ; en outre pour chaque tâche, il existe un projectile de rendement maximum, organisé, lui aussi, pour répondre au résultat que l'on veut obtenir. En pratique, il est cependant impossible d'affecter une bouche à feu exclusivement à une mission unique ; cela conduirait à un grand nombre de types de matériels et à un nombre de bouches à feu impossible à réaliser. Et si les caractéristiques principales d'une bouche à feu sont déterminées pour une certaine mission, cette bouche à feu devra cependant être à même de remplir un certain nombre d'autres missions ; elle devra par conséquent, pour pouvoir répondre aux diffé-

<sup>1</sup> Par division, nous entendons, dans toute cette étude, l'unité d'armée à base de trois régiments d'infanterie.

rentes tâches qui, de ce fait lui incomberont, être pourvue de projectiles de constructions différentes.

Il s'agit donc, lorsqu'on établit un programme d'artillerie, ou lorsqu'on veut projeter un système d'artillerie, de réduire, le plus possible, les genres de matériels ainsi que ceux des projectiles, mais en prenant garde que les constructions ainsi obtenues aient, dans les différentes missions auxquelles elles seront affectées, un rendement suffisant.

Les facteurs essentiels qui, réglant l'emploi de l'artillerie, résultent des expériences de la dernière guerre, sont :

1. La surprise,
2. La masse,
3. La profondeur.

Ces facteurs ont, sur la construction des matériels d'artillerie, une influence que nous devons examiner.

1. Pour permettre la *surprise*, un matériel doit avoir :

- a) Une grande mobilité stratégique,
- b) Une bonne aptitude à la manœuvre,
- c) Une rapidité de tir suffisante.

a) La mobilité stratégique n'est pas tant nécessaire aux matériels de l'artillerie divisionnaire qui, en général, se déplacent avec leur division, qu'à ceux des échelons supérieurs destinés au renforcement des artilleries divisionnaires ou à déplacer le centre de gravité d'une bataille (action du commandant). La motorisation qui permet d'obtenir une bonne mobilité stratégique, devra donc être appliquée aux artilleries de corps d'armée et d'armée, tandis que l'artillerie divisionnaire restera, pour le moment, hippomobile.

Le renforcement de l'artillerie d'un secteur devra, parfois, se faire au moyen de l'artillerie de divisions au repos et il faut pouvoir donner à cette artillerie une mobilité stratégique suffisante. Il faudra donc prévoir les moyens de motoriser, sans perte de temps, une artillerie divisionnaire et disposer, à cet effet, d'unités de transport (colonnes de camions ou de tracteurs) et de matériels de transport (chariots spéciaux, dispositifs de roulement pour la traction automobile, dispositifs de chargement sur camions, etc.) qui devront pouvoir

s'adapter, très rapidement, sur les matériels d'artillerie à transporter.

b) Par aptitude manœuvrière, on entend moins la mobilité tactique qui joue aussi son rôle dans la surprise tactique, que la manœuvre par le feu. Cette dernière est conditionnée principalement par l'amplitude du champ de tir horizontal du matériel et par la facilité avec laquelle ce dernier peut être manœuvré à bras (changement de front et de position), ainsi que par l'aptitude au tir des commandants de batterie et du personnel. C'est toujours la traction hippomobile qui est, malgré sa grande vulnérabilité aux gaz toxiques, mais grâce à sa souplesse, la plus apte à obtenir la mobilité tactique nécessaire. Il faudra cependant aussi pouvoir disposer d'unités de tracteurs et de dépannage pour certaines prises de position.

c) La rapidité du tir se rapporte moins au matériel, c'est-à-dire à la pièce isolée, qu'à l'unité de tir, c'est-à-dire à la batterie. Il s'agit surtout d'une ouverture de feu rapide et sûre, suivie de quelques salves immédiatement efficaces, permettant de réaliser la surprise par le feu.

2. L'effet de *masse* est un vieux principe d'emploi de l'artillerie qui remonte à Napoléon (Friedland, Wagram)<sup>1</sup>, principe mis de côté lors de l'apparition du canon à tir rapide, car on avait exagéré la puissance individuelle de ce matériel dont la dernière guerre démontra tout ce que cette puissance individuelle avait de relatif. L'efficacité d'un tir dépend, en effet, non seulement de la coïncidence du point d'impact moyen avec l'objectif, mais encore de la densité de ce tir. La densité maximum doit être obtenue instantanément, car une avalanche de projectiles tombant à l'improviste et pendant quelques minutes sur un objectif est beaucoup plus efficace qu'un même nombre de projectiles débités à une allure lente, et la dernière guerre a démontré la supériorité de l'effet moral sur l'effet matériel. Cet effet moral sera obtenu par des attaques de feu massives, subites et de courte durée (il a été reconnu qu'après un tir de 3 minutes, tout ce qui est vulnérable est

<sup>1</sup> « C'est l'artillerie de ma Garde qui décide la plupart des batailles, parce que l'ayant toujours sous la main, je puis la porter partout où cela est nécessaire ! » (Napoléon.)

atteint ou hors d'atteinte). En outre, l'effet moral d'un danger est proportionnel à la répétition ou même seulement à la possibilité de répétition de ce danger. Nous concluons que, pour appliquer le principe de l'effet de masse, notre artillerie doit s'orienter vers les matériels de petits et de moyens calibres et non pas vers les gros calibres dont la lenteur du tir devrait être compensée par une augmentation du nombre des canons, solution que nos moyens financiers nous interdisent d'adopter.

D'autres raisons nous poussent encore à rechercher les petits calibres :

Pendant toute la période de l'occupation des frontières, notre fabrication de munitions d'artillerie fut déficitaire (voir le rapport du chef d'état-major au Général, chap. VII, § 4) tandis que celle des munitions d'infanterie fut suffisante. Nos ressources en matières premières ainsi que les possibilités de notre industrie nous font prévoir que cette relation entre les fabrications de guerre de ces deux sortes de munitions sera la même dans un avenir prochain. Si nous voulons tenir compte de nos possibilités de fabrication, nous devons remettre aux armes de l'infanterie toutes les tâches dont elles peuvent se charger pour ne confier à l'artillerie que les tâches absolument nécessaires et faire exécuter ces missions par des matériels du calibre le plus petit possible.

L'usure des matériels de gros calibres est plus rapide que celle des canons de calibres plus petits, les premiers étant, presque toujours, utilisés à leur limite supérieure de portée. Si la fabrication de guerre de canons de petits calibres peut être envisagée par notre industrie nationale, celle des pièces de gros calibres, par contre, semble devoir être exclue. De même, les réparations de matériels de petits calibres, en particulier le chemisage et le frettage, rentrent parfaitement dans les possibilités de notre industrie, tandis que les mêmes réparations de matériels de gros calibre offriront des difficultés.

Enfin, la mobilité des pièces de gros calibre devient rapidement très faible et incompatible avec les conditions d'emploi de notre artillerie, ainsi qu'avec nos voies de communications et nos moyens de transport et de locomotion. Le poids des canons d'un calibre de 150 à 200 mm. est de l'ordre de grandeur

de 12 à 20 ou 30 tonnes, poids que nous considérons comme prohibitifs, même sans tenir compte de la fabrication des munitions de ces matériels dont les poids varient de 50 à 100 kg. Il ne faudrait pas déduire de ce qui précède que nous faisons passer la mobilité avant la puissance ; nous cherchons à obtenir une puissance suffisante jointe à une mobilité maximum.

L'effet de masse suppose en outre la faculté de pouvoir centraliser, au moment voulu et très rapidement, tous les moyens d'artillerie nécessaires pour obtenir l'effet recherché.

3. L'effet de *profondeur* devint nécessaire, pendant la stabilisation, pour permettre d'assurer à l'infanterie menant l'attaque, un appui continu sans obliger l'artillerie à de fréquents bonds en avant, bonds qui, effectués par échelons, diminuent fortement l'intensité de l'appui. Pour éviter ou tout au moins diminuer les bonds de l'artillerie, on rechercha l'augmentation des portées, facilitant ainsi du même coup les concentrations de feux.

Grâce à la stabilisation pendant laquelle la mobilité céda le pas à la puissance, la recherche des portées-limites put se poursuivre sans obstacle, la traction mécanique permettant le transport des poids auxquels les matériels furent ainsi portés. De cette façon, les grandes portées purent prendre une importance quelque peu exagérée qui ne se justifie ni dans une guerre de mouvement ni dans notre terrain et dans les conditions où nous serions appelés à faire la guerre. La grande portée n'a de valeur que pour autant qu'elle peut être exploitée pratiquement, donc dans les limites où l'observation des tirs est possible. Dans notre terrain, les tirs d'artillerie ne pourront atteindre aux grandes portées théoriques que l'on s'obstine à demander à tous nos matériels d'artillerie. Nous ne devons pas compter sur l'*observation aérienne* des tirs d'artillerie ; notre aviation, organisée avant tout pour la défense du territoire contre les agressions aériennes, ne pourra que *contrôler* certains tirs d'action lointaine<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> L'observation aérienne des tirs d'artillerie suppose une supériorité aérienne locale que nous ne pouvons songer à demander à notre aviation de chasse, qui sera complètement absorbée par sa tâche de protection contre l'aviation adverse.

Quant aux concentrations de feux pour lesquelles on exige aussi des matériels d'artillerie une grande portée, nous devons tenir compte de notre terrain accidenté qui, très souvent, fait obstacle à la manœuvre des trajectoires très tendues des canons à grande portée. Les fronts étendus que nos divisions devront tenir, spécialement dans la guerre de mouvement, ne nous permettront pas de songer à concentrer, sur un point quelconque d'un front de division, toute l'artillerie de division.

Le canon à longue portée a pour corollaires : un poids très élevé du matériel et une trajectoire très tendue, deux facteurs qui dans notre terrain ne s'accordent pas avec toutes les missions.

(*A suivre.*)

Lieut.-colonel ANDEREGG.